

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

*novembre 2019 - novembre 2020*

Communication  
Juridique  
Service  
Partenariats  
Formation  
Instances  
Réunions  
Actions  
Réseaux  
Conseil  
Rencontres  
Information  
Publications

Communication  
juridique Interventions  
Service Partenariats  
Formation  
Instances Réunions  
Réseaux Actions  
Conseil Rencontres  
Information Publications

# R APPORT D'ACTIVITE

## SOMMAIRE

• Les instances de l'AMV 88 .....	1
• Commissions, groupes de travail et représentations .....	5
• La formation et l'information .....	7
• Le service juridique .....	9
• Les interventions .....	10
• Les publications .....	11
• Autres actions .....	13
• Congrès AMF - Coordination régionale .....	15
• Remerciements .....	16

# LES INSTANCES DE L'AMV 88

- Assemblée Générale
- Bureau et Conseil d'Administration



Photos "Christophe VOEGELE & Adrien KURTZ pour l'AMV 88"



## → **Assemblée Générale**

en date du 26 octobre 2019

*"Les élus locaux : hier, aujourd'hui et demain..."*

La 6<sup>e</sup> et dernière assemblée générale de la mandature 2014/2020 a réuni plus de 700 élus locaux pour une matinée unique, marquée par deux moments importants :

- La cérémonie consacrée à la médaille de l'AMV 88 : cette médaille a été remise à 59 maires ayant au moins 18 ans de mandat de maire à leur actif.
- Une intervention de Jean LEBRUN sur la thématique "Les élus locaux : hier, aujourd'hui et demain..."



Le compte rendu, les reportages photos et vidéo, ainsi que tous les documents se rapportant à cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.



## → Réunions des membres du Bureau

en date du 12 décembre 2019

### Ordre du jour

- Assemblée générale : 2019 et 2020
- Congrès 2019 de l'AMF
- Contact'Elus 88
- De la centrale d'achat aux groupements de commandes
- GIP VALODAé (Valorisation des Déchets des Activités économiques)
- Universités des Maires 2020
- Formation des élus
- Règles de gestion des indemnités kilométriques des élus
- Violences Intrafamiliales
- Signature des statuts de la Coordination régionale des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Grand Est
- Questions diverses

en date du 6 février 2020

### Ordre du jour

- Universités des Maires 2020
- CEL'Est (Congrès des Elus Locaux de l'Est) 2020
- Organisation dans le cadre du renouvellement général
- Kit de début de mandat
- Contact'Elus 88
- Convention avec le CD88
- Assemblée générale 2020
- Groupements de commandes
- Forage individuel ou particulier
- Questions diverses

en date du 22 avril 2020 (par visioconférence)

### Ordre du jour

- Organisation des services de l'AMV 88 en période de confinement
- Communication et actions de l'AMV 88 en cette même période
- Actions programmées et reportées
- Contact'Elus 88
- Vision du renouvellement des instances de l'AMV 88

### Nouvelle mandature

en date du 17 septembre 2020

### Ordre du jour

- Attribution des fonctions au sein du Bureau
- Groupe de travail Contact'Elus
- Bilan financier 2019
- Cotisations 2021
- Assemblée générale 2020
- Congrès AMF
- Logiciel de comptabilité
- Calendrier
- Questions diverses

2020 :

le renouvellement des conseils municipaux a conduit à l'élection d'un nouveau Bureau et d'un nouveau Conseil d'Administration



Les membres du Bureau à la suite des élections municipales de 2020

Président :	Dominique PEDUZZI
Vice-Présidente :	Elisabeth KLIPFEL
Vice-Président :	Jean-Luc MUNIERE
Vice-Présidente :	Jenny WILLEMIN
Vice-Président et Trésorier Adjoint :	Benoît PIERRAT
Vice-Présidente :	Anne GIRARDIN
Vice-Président et Trésorier :	Christian DEMANGE
Vice-Président :	Gilles DUBOIS
Vice-Président :	Daniel THIRIAT
Vice-Président :	Philippe PERREIN
Vice-Président :	Christophe LEMESLE

## → Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 8 septembre 2020

### Ordre du jour

- Election des membres du Bureau
- Représentation au sein de différents organismes

en date du 24 septembre 2020

### Ordre du jour

- Modification du règlement intérieur
- Organisation du Bureau de la nouvelle mandature
- Bilan financier 2019
- Cotisations 2021
- Assemblée générale 2020
- Congrès de l'AMF 2020
- Questions diverses



→ Rappel : conformément aux statuts, en fonction du nombre de collectivités qui le compose, chaque canton dispose de 3 à 6 sièges au sein du Conseil d'Administration

### Les 64 membres du Conseil d'Administration à la suite des élections municipales de 2020

<b>ALBERTI Christian</b>	LANDAVILLE	<b>JOLLET Philippe</b>	LE CLERJUS
<b>ALLAIN Francis</b>	CHAVELOT	<b>KLIPFEL Elisabeth</b>	CHAMPDRAY
<b>ARNAULT Jean-Luc</b>	SARTES	<b>LAGARDE Daniel</b>	LA BAFTE
<b>BABOUHOT Nathalie</b>	CC Mirecourt Dompain	<b>LAGARDE Patrick</b>	CLEURIE
<b>BARABAN Olivier</b>	CHAUMOUSEY	<b>LALÉVÉE Patrick</b>	PLAINFAING
<b>BARTH Annie-Marie</b>	COMBRIMONT	<b>LALLEMAND Michel</b>	REBEUVILLE
<b>BŒUF Patrick</b>	CHARMES	<b>LEMESLE Christophe</b>	CC de la Région de Rambervillers
<b>BOULANGEOT André</b>	SAINTE-MARGUERITE	<b>MAILLARD Dominique</b>	MAZIROT
<b>BOULANGER Jean-Paul</b>	LA HOUSSE	<b>MARQUIS Bernadette</b>	DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
<b>BOULLIAT Martine</b>	NOMEXY	<b>MASY Denis</b>	BRUYÈRES
<b>CHACHAY Pierre</b>	TAINTRUX	<b>MICLO Jean-Paul</b>	VECOUX
<b>CLAUDE-PITET Mireille</b>	DOGNEVILLE	<b>MIDON Daniel</b>	LES FORGES
<b>COLNÉ Jacques</b>	AUTREY	<b>MUNIÈRE Jean-Luc</b>	VILLOTTE
<b>COMESSE-DAUTREY Colette</b>	VILLE-SUR-ILLON	<b>NARDIN Patrick</b>	EPINAL
<b>CROUVEZIER Maryvonne</b>	LA BRESSE	<b>NICOLAS Philippe</b>	PUZIEUX
<b>DEMANGE Christian</b>	SAINT-JEAN-D'ORMONT	<b>PEDUZZI Dominique</b>	FRESSE-SUR-MOSELLE
<b>DEMANGE Stéphane</b>	BAN-DE-LAVELINE	<b>PERREIN Philippe</b>	BOUYÈRES-AUX-BOIS
<b>DIDELOT Jean-Claude</b>	LES VALLOIS	<b>PERRY Franck</b>	VITTEL
<b>DREVET Frédéric</b>	LA VOGUE-LES-BAINS	<b>PIAGET Françoise</b>	CHATEL-SUR-MOSELLE
<b>DUBOIS Gilles</b>	SANCHEY	<b>PIERRAT Benoît</b>	RAON-L'ÉTAPE
<b>GERECKE Luc</b>	CONTREXÉVILLE	<b>PIERRILLAS Patrick</b>	MENARMONT
<b>GIRARDIN Anne</b>	LE VAL-D'AJOL	<b>POIRAT Bernadette</b>	BELMONT-SUR-BUTTANT
<b>GIRON Philippe</b>	REMICOURT	<b>RAMBAUT Patrick</b>	DOMMARTIN-AUX-BOIS
<b>GLORIOT Sylvain</b>	SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE	<b>RIGOLLET Thierry</b>	SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE
<b>GRANDCLERC Alain</b>	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	<b>ROUSSEL Alain</b>	CLAUDON
<b>GREMILLET Virginie</b>	CC Bruyères Vallons des Vosges	<b>SAUVAGE Guy</b>	CHATENOIS
<b>HINGRAY Jean</b>	REMIREMONT	<b>SCHLACHTER Charles</b>	GRANDVILLERS
<b>HIRLI Jean</b>	MOYENMOUTIER	<b>SPEISSMANN Stessy</b>	GERARDMER
<b>HOUOT Didier</b>	VAGNEY	<b>THIRIAT Daniel</b>	MANDRES-SUR-VAIR
<b>HUIN Denis</b>	LA BOURGONCE	<b>VIGNOLA Jacqueline</b>	REMOVILLE
<b>HUMBERT Stanislas</b>	THIEFOSSE	<b>VITU Christian</b>	RAON-AUX-BOIS
<b>HUMBERT Nicolas</b>	FOMEREY	<b>WILLEMEN Jenny</b>	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX

Septembre 2020



■ Commissions / groupes de travail / représentations



➔ **Commission DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

**Les catégories et les taux pour 2021 sont fixés**

Une nouvelle commission DETR a été installée. Elle s'est réunie le 5 octobre 2020 afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2021, appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

**Les différentes catégories retenues ainsi que les taux s'y rapportant sont consultables sur le site de la Préfecture des Vosges, rubriques "Politiques publiques" puis "Collectivités locales - Intercommunalité" puis "Dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités (DETR) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)".**

**A savoir :** avant la tenue de la réunion avec le Préfet, l'AMV 88 organise une séance préparatoire au cours de laquelle les membres de la commission se mettent d'accord sur les catégories d'opérations prioritaires et les taux minimaux et maximaux de subvention à présenter au Préfet.

**Composition de la Commission DETR 2020**

Collège des maires	FOURNIER Michel	Maire de LES VOIVRES
	HOUOT Michel	Maire de DESTORD
	HURIOT Joris	Maire de MATTAINCOURT
	LECLERC Lionel	Maire de MORTAGNE
	ROUSSEL Alain	Maire de CLAUDON
Collège des EPCI	BAILLY Pierre	Vice-Président de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers
	HINGRAY Jean	Président de la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
	HOUOT Didier	Président de la Communauté de communes des Hautes Vosges
	PEDUZZI Dominique	Président de la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges
	PREVOT Christian	Président de la Communauté de communes Terre d'Eau
	SAUVAGE Guy	Vice-Président de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien

Septembre 2020

➔ **Réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière (RCSR)**

L'AMV 88 est partie prenante dans l'élaboration des documents généraux d'orientation de la sécurité routière dans le département des Vosges.

Afin de renforcer cette collaboration, la Préfecture des Vosges et l'AMV 88 proposent aux communes de rejoindre le Réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière (RCSR), créé en 2015 dans le cadre d'une convention de partenariat.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention, ils reçoivent de façon régulière l'évolution de l'accidentalité et les actualités liées à la sécurité routière. Ils peuvent, en retour, transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition à l'adresse mail suivante : [ddt-scts-bsr@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-scts-bsr@vosges.gouv.fr)

Par ailleurs, s'ils le souhaitent, ils peuvent également bénéficier d'une aide pratique pour organiser des actions de prévention :

- supports de communication sur différents thèmes : alcool, vélo, risque piéton, seniors
- du matériel pédagogique : parcours alcool, réactiomètre, éthylotests, lunettes de simulation cannabis et smartphone
- radar pédagogique.

**Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, il convient de faire connaître le nom du référent de la collectivité directement sur la plateforme Contact'Elus 88.**

Contact : Agnès TAVARES – 03.29.29.88.22 – [atavares@vosges.fr](mailto:atavares@vosges.fr)



## → **Groupements de commandes : commission d'appel d'offres et comité de pilotage**

Pour des raisons règlementaires, la centrale d'achat de l'AMV 88 a été remplacée par plusieurs groupements de commandes (un par domaine d'achat). Hormis le formalisme lié à la création des groupements (délibération et signature des conventions par les membres ; création d'une commission d'appel d'offres et d'un comité de pilotage pour le suivi des adhésions), les bons de commande continuent, comme auparavant, à être adressés aux collectivités vosgiennes à chaque renouvellement des marchés.

Pour 2020, les groupements de commandes suivants ont été constitués :

- produits d'hygiène et d'entretien ;
- sacs poubelles ;
- ramettes - enveloppes - classement ;
- produits "espaces verts" ;
- peintures routières ;
- compteurs d'eau ;
- mousse désinfectante pour les mains

Environ 1 000 commandes sont passées annuellement par les communes et leurs groupements, principalement dans les domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes/enveloppes/classement".

**A ce jour, 150 collectivités vosgiennes ont décidé d'adhérer à un ou plusieurs des groupements de commandes de l'AMV 88.**

### **Pour information :**

Pour les collectivités qui n'ont pas encore délibéré, il est possible d'adhérer à tout moment, à l'un ou l'autre des groupements.

**Les bons de commande actuels sont valables jusqu'au 31 mars 2021.**



Contact : Nadine CAILLOUX - 03 29 29 88 24 - ncailloux@vosges.fr

## → **Représentations au sein de diverses instances**



A la suite des élections municipales de 2020, il a été procédé au renouvellement de la plupart des désignations des représentants de l'AMV 88 au sein des différentes commissions départementales, régionales et nationales.

A l'heure actuelle, près de **200 groupes de travail** sont concernés par ce type de désignation. Pour quatre d'entre elles, des élections internes ont été organisées (Commission Départementale de Coopération Intercommunale, Commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, Commission Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Commission Départementale de l'Éducation Nationale).

# LA FORMATION et L'INFORMATION



## ■ LA FORMATION

A chaque début de mandat, un cycle spécifique "formations pour un nouveau mandat" est proposé afin d'accompagner les élus dès leur prise de fonction : 5 thématiques sur 8 ont déjà été développées dans le cadre de ce programme :

- Le conseil municipal : fonctionnement, attributions
- Les pouvoirs du maire
- Le budget - présentation
- Le statut de l' élu
- Les pouvoirs de police du maire

D'autres modules de formation, plus habituels, se sont tenus, que ce soit en matière de développement personnel ou pour l'élaboration du budget. En début d'année, afin de clôturer la mandature précédente, une session dédiée à l'organisation des élections a été organisée.



## ■ DIF des élus

*Mobiliser son DIF pour les formations de l'AMV 88, agréée par le ministère de l'Intérieur.*

Le coût des formations est alors pris en charge directement par un fonds géré par la Caisse des Dépôts et alimenté par les cotisations prélevées sur les indemnités des élus. A noter : tous les élus locaux, indemnisés ou non, y ont accès.



## ■ DES REUNIONS D'INFORMATION

- Journée d'actualité "la loi de transformation de la fonction publique", en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Centre de Gestion des Vosges,
- Pour les maires nouvellement élus, rencontres avec les autorités en charge de la sécurité publique :
  - les Services d'incendie et de Secours des Vosges : le rôle du maire, l'organisation du corps des sapeurs-pompiers,
  - le Groupement de Gendarmerie des Vosges : présentation du fonctionnement départemental et renforcement du lien essentiel de proximité entre les élus et les gendarmes,
  - la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Vosges : présentation et fonctionnement des différents services.



## ■ LES UNIVERSITÉS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉ

Comme à chaque début de mandature, avec le soutien de Mairie 2000 et de l'AMF, l'AMV 88 a organisé les "Universités des Maires", à l'intention des élus issus du scrutin des élections municipales de 2020.

Ces journées d'accueil et d'accompagnement des adhérents de l'AMV 88 dans leur prise ou reprise de fonction de maire ou de président d'intercommunalité se sont déroulées les 3 et 4 septembre dernier au Centre des Congrès d'Epinal.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, et avec un protocole strict bien respecté, près de 350 élus vosgiens ont ainsi pu assister au programme prévu et faire connaissance avec de nombreux partenaires institutionnels ou privés présents sur les 60 stands de l'espace salon.

Les maires participants ont pu venir retirer le support servant à établir leur carte d'identité de maire. Ils ont également eu la possibilité de se faire prendre en photo pour alimenter notamment l'annuaire dématérialisé Contact'Elus. Un espace presse avait été aménagé, afin que les journalistes puissent procéder à différentes interviews de maire et rendre compte de l'événement.

### Le programme des deux journées

- > Le statut de l'élu
- > Les pouvoirs de police du maire
- > La responsabilité pénale du maire
- > Le fonctionnement du Tribunal Judiciaire
- > Le fonctionnement du conseil municipal
- > Le paysage territorial : communes, communes nouvelles et intercommunalités
- > Les marchés publics
- > L'AMF et l'AMV 88
- > Le budget
- > Les factures dématérialisées et les signatures électroniques
- > Le contrôle des actes
- > Les syndicats départementaux : SMIC 88 | SDANC 88 | SDEV | EVODIA
- > La gestion des réseaux et les travaux à proximité des réseaux
- > L'ATD 88
- > L'urbanisme et la transition écologique
- > Les aides de l'Etat
- > Les aides du Conseil départemental
- > Les aides du Conseil régional



# LE SERVICE JURIDIQUE



## LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le service juridique propose son aide sur toute interrogation concernant la gestion des collectivités. Les domaines d'intervention sont toujours très divers et variés et concernent aussi bien le fonctionnement du conseil municipal que les pouvoirs de police du maire, le statut de l'élu, l'urbanisme, les élections, la gestion du domaine, les marchés publics, les cimetières, les animaux, la voirie, les finances, l'état civil etc...

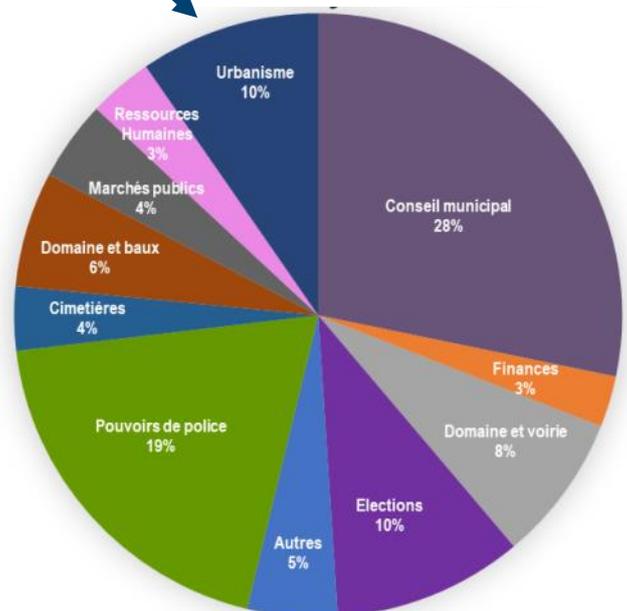
En raison des circonstances particulières en 2020 (élections, coronavirus), le service a enregistré un boom des saisines car 600 questions sont déjà comptabilisées au début du mois d'octobre pour l'année 2020.

Depuis plusieurs années déjà, le service juridique reçoit ses consultations principalement par mail et adopte généralement le même mode de réponse. Une question, même d'apparence simple, nécessite toujours recherches et réflexion, et ce en raison de l'évolution perpétuelle du droit. C'est pourquoi, il est demandé aux adhérents de détailler autant que possible leur question par écrit et éventuellement d'y adjoindre tout élément nécessaire à son traitement. En cas de besoin, les juristes n'hésitent pas à recontacter les demandeurs par téléphone afin d'obtenir des compléments.

Les délais de réponse varient évidemment selon la difficulté et l'affluence des demandes. Une question peut aller de la demande documentaire

à la demande d'avis complexe. De même, le volume de saisine est susceptible d'accroissement selon la période (budget, élections, etc). Dans tous les cas, un accusé de réception est systématiquement adressé au demandeur une fois le dossier enregistré et les juristes s'engagent ensuite à un délai de traitement de 3 semaines maximum.

Objets des saisies



## E-SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique agit aussi via le site Internet de l'AMV 88 ! N'hésitez pas à consulter notre rubrique « Service juridique » et à y suivre en continu toutes nos actualités juridiques.

La base documentaire juridique est également en cours d'alimentation.

## FICHE DE SAISINE DU SERVICE JURIDIQUE

*précisions des conditions de saisine*

Une fiche explicative a été réalisée afin de guider les élus sur les modalités de dépôt de leurs saisines ainsi que des suites données (domaines d'intervention, personnes habilitées à saisir le service, modalités de traitement et de réponse).

La demande se fait par le biais d'un formulaire disponible sur le site Internet de l'AMV 88.



## LES INTERVENTIONS

**D**epuis la dernière assemblée générale, Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, est intervenu auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), sur différents sujets :

- En octobre 2020, auprès des Parlementaires afin d'éviter la disparition du Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour les ménages des communes en zone rurale dans le projet de loi de finances 2020. En effet, cette mesure permet de soutenir l'accession à la propriété, favorisant ainsi la revitalisation des bourgs et villages ruraux par l'implantation de population renouvelée, ainsi que la maîtrise de la consommation d'espaces naturels. Un amendement a finalement été déposé et retenu pour introduire de nouveau cette disposition.



s'inquiétaient de ne pas pouvoir délibérer à temps au vu du contexte. Cette possibilité de vote différé a finalement été étendue à ladite redevance par l'Etat.

- En juillet 2020, auprès de l'AMF, pour alerter sur le manque de communication et de coordination des services de l'Etat avec le maire en cas de foyers de contamination sur le territoire d'une commune.



- Pendant le confinement auprès de M. le Préfet des Vosges concernant le report des échéances budgétaires. En effet, dans un premier temps, si la date limite pour l'institution de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) par les syndicats compétents avait été repoussée, rien n'était explicitement prévu concernant la redevance d'assainissement, ce qui générait une inquiétude pour les élus qui



- A plusieurs reprises entre janvier et octobre 2020, l'AMV 88 est intervenue auprès de M. le Procureur de la République afin de soutenir les maires outragés ou agressés dans l'exercice de leurs fonctions. A la suite de la recrudescence inquiétante de ce type de faits et saluant la volonté gouvernementale récente de mieux lutter contre les infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif, l'AMV 88 a tenu, non seulement à afficher officiellement son soutien aux maires victimes de tels actes, mais également à prôner un meilleur suivi judiciaire des plaintes déposées par ceux-ci.



## Fiches réflexes

Treize fiches réflexes ont été réalisées par le service juridique, principalement sur la thématique de l'organisation des élections municipales :

- > Les attestations délivrées par le maire
- > Covid-19 : les mesures de continuité budgétaire des collectivités
- > Les conséquences du report des élections sur la gestion municipale
- > La période pré-électorale
- > La campagne électorale
- > La présentation des candidats (communes de moins de 1 000 hab.)
- > La présentation des candidats (communes de plus de 1 000 hab.)
- > Les cas d'inéligibilité
- > Les cas d'incompatibilité
- > Les opérations préalables au scrutin
- > L'organisation du vote
- > Le dépouillement et la proclamation des résultats
- > La première réunion du conseil municipal après les élections municipales



Ces fiches réflexes sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.

## Collection DOC'ANDAM

L'Association Nationale des Directeurs d'Associations de Maires (ANDAM) a publié un nouveau guide dans sa collection DOC'ANDAM : "Les premières décisions suite au renouvellement des conseillers municipaux". Ce fascicule a été envoyé gracieusement à tous les adhérents.



## Petit Gibus

*L'apprentissage de la citoyenneté !*

Cette publication, magazine ludo-éducatif, est à destination des élèves du primaire. Elle explique par un langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Elle est distribuée dans les écoles et réalisée à l'initiative de l'AMV 88, en collaboration avec les Editions Gibus. Chaque trimestre scolaire, environ 1 300 exemplaires sont distribués aux élèves dans la cinquantaine de collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement.....



Thèmes des numéros de l'année scolaire 2019/2020 :

- Novembre 2019 : "**La violence à l'école : l'affaire de tous !**"
- Février 2020 : "**Tous citoyens ! Les élections**"
- Mai 2020 : "**C'est quoi l'énergie ?**"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2020/2021 :

- Novembre 2020 : "**Santé et hygiène de vie**"
- Février 2021 : "**A la découverte de ma commune et de mon intercommunalité**"
- Mai 2021 : "**Mon environnement : j'y tiens !**"

## AUTRES ACTIONS

### COVID-19

Pendant le confinement, l'ensemble de l'équipe de l'AMV 88 a continué à assurer ses missions habituelles. En outre, un certain nombre d'actions mises en place ou relayées par l'Association résultent directement du contexte de la crise sanitaire :



- Commandes groupées de masques chirurgicaux proposés par l'AMF (près de 250 000 masques)
- Organisation, avec le CD88 et la Préfecture des Vosges, de la commande et de la distribution de masques en tissus fabriqués dans les Vosges
- Proposition, dans le cadre des groupements de commandes de l'AMV 88, de mousse désinfectante pour les mains produite dans les Vosges
- 73 consultations juridiques spécifiques "COVID-19"
- Enfin, pour assurer la continuité de l'information en lien avec la crise sanitaire :
  - une trentaine de mails d'information à destination des adhérents de l'AMV 88
  - alimentation en continu de l'actualité juridique sur le site Internet



### REUNION AVEC LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX

La rencontre annuelle d'information et d'échanges organisée par l'AMV 88 avec les différents syndicats mixtes départementaux et l'Association des Communes Forestières Vosgiennes s'est tenue le 30 janvier 2020.

### ENQUETES

#### Gestion des déchets

Dans le cadre d'une étude menée par le Groupement d'Intérêt Public VALODAé, l'AMV 88 a souhaité lancer en janvier 2020 une enquête auprès des communes pour connaître leur avis sur la gestion des déchets d'entreprises et inertes.

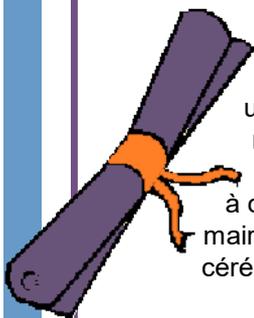
#### Recouvrement des défauts de paiement

Plusieurs communes ayant alerté l'AMV 88 à ce sujet, et afin d'apporter des éléments les plus complets possibles à la DDFiP, une nouvelle enquête sur le recouvrement des défauts de paiement a été lancée en janvier 2020.

### HONORARIAT DE MAIRE

Cet été, l'AMV 88 a écrit aux anciens maires en leur proposant de faire une démarche groupée auprès de M. le Préfet des Vosges, afin que l'honorariat, s'ils remplissent les conditions (être un ancien maire ayant au moins 18 années de mandat municipal), leur soit conféré.

**119** anciens maires ont répondu favorablement à cette démarche et recevront leur diplôme de maire honoraire, créé en 1991 par l'AMV 88. La cérémonie devrait avoir lieu début 2021.



### LES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Partenaire de cette opération depuis son lancement en 2017 dans les Vosges, l'AMV 88 a participé à la 4<sup>e</sup> édition dont l'objectif est de valoriser les réalisations des communes et intercommunalités vosgiennes dans différents domaines comme le développement local, l'environnement, la solidarité, l'aménagement du territoire... La cérémonie de remise des trophées s'est tenue le 18 septembre 2020 au Centre des Congrès d'Epinal, dans le cadre du salon Habitat et Bois.

La manifestation était organisée par le groupe de presse EBRA et par Vosges Matin, en collaboration avec l'AMV 88, l'AMR 88, le CD88 et de nombreux autres partenaires.





**S**UR LE NET :  
Deux outils à votre disposition...

### Le site internet de l'AMV 88

[www.maires88.asso.fr](http://www.maires88.asso.fr)

Informations et documents peuvent être consultés sur le site internet de l'AMV 88 : agenda, actualité juridiques et autres, documents pour les groupements de commandes... Attention, certaines pages sont en accès réservé avec mots de passe. Ceux-ci ont été changés à la suite des élections municipales et il est possible pour chaque adhérent de les réinitialiser en suivant la procédure indiquée sur le site.

Enfin, ce site dispose d'une rubrique "MARCHES PUBLICS" qui permet la publicité des marchés des collectivités locales inférieurs à 90 000 € HT, en complément de la dématérialisation sur un profil d'acheteur (par exemple, celui proposé gratuitement par le Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges), lorsque cela est nécessaire.

### Contact'élus : l'annuaire des élus locaux vosgiens

[contactelus88.fr](http://contactelus88.fr) - Le nouvel annuaire dématérialisé des communes et communautés des Vosges

La quasi-totalité des adhérents de l'AMV 88 dispose à ce jour d'un compte pour accéder à ce nouvel outil, et pour en assurer la mise à jour du contenu. La plateforme, qui rassemble quantité d'informations sur les élus et les collectivités vosgiennes, remplace l'annuaire papier qui était édité à chaque début de mandat par l'AMV 88.



## SIGNATURE DE LA CHARTE DE CIRCULATION DES ENJNS AGRICOLES ET/OU FORESTIERS

D'année en année, les engins agricoles ou forestiers évoluent fortement avec des tonnages et des envergures de plus en plus importants.

La circulation de ce type de véhicule dans les territoires ruraux est un enjeu de taille et mérite d'être prise en compte dans le cadre des aménagements communaux. L'objectif est d'optimiser, de simplifier et de sécuriser les déplacements de tout à chacun, qu'il soit professionnel ou citoyen.

Après plusieurs mois de travail et d'échanges au sein d'un comité de pilotage réunissant un grand nombre d'acteurs en lien avec les aménagements et la sécurité, la Chambre d'Agriculture des Vosges et l'AMV 88, initiatrices de ce projet, ont signé le 4 septembre 2020 la charte de circulation agricole et forestière. Cette charte s'adresse aux aménageurs et aux utilisateurs et présente les bonnes pratiques en matière d'aménagement et de circulation. Elle a vocation à devenir un outil de concertation et à être intégrée dans le cahier des charges des projets d'aménagement.

La charte est disponible sur le site Internet de l'AMV 88 (rubriques "DOSSIERS THEMATIQUES", puis "circulation agricole et forestière").



## CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les conventions de partenariat ont notamment

pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information....

Les partenaires conventionnés en 2020

sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GRDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont en cours avec des organismes institutionnels, sur des thématiques spécifiques.

# CONGRÈS AMF - COORDINATION REGIONALE

## ■ Congrès 2019 de l'AMF

98 représentants vosgiens ont participé au 102<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents de communautés de France qui s'est déroulé à Paris du 19 au 21 novembre 2019. 48 élus sont allés à Paris par leurs propres moyens, et 50 personnes ont opté pour le déplacement "clé en mains" organisé par l'AMV 88.

Ce Congrès avait pour thème principal : **"Les maires, au cœur de la République"**.

Les deux sénateurs vosgiens, MM. Jackie PIERRE et Daniel GREMILLET ont reçu les élus vosgiens, lors d'un déjeuner le mercredi 20 novembre. Parmi le programme, une rencontre a également eu lieu

avec Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges, sur le stand des Chambres d'Agriculture de France.



## ■ Coordination régionale de Maires pour le Grand Est

Les présidents des associations départementales des maires et des présidents d'intercommunalité du Grand Est ont souhaité renforcer leur coopération. Ils ont signé, le 20 novembre 2019, une convention portant création d'une nouvelle association : **la Coordination régionale des Associations des maires et des présidents d'intercommunalité du Grand Est**.

Les associations signataires ont en effet constaté la nécessité d'être "les interlocuteurs reconnus" du Conseil régional Grand Est, ses élus et ses services, ainsi que des services de l'État en cette même Région. Cette coordination régionale permettra en outre de "développer des solidarités entre les communes et intercommunalités du Grand Est par l'animation permanente d'un réseau".

### Les dirigeants

Cette nouvelle Coordination régionale est dotée d'un Bureau comprenant une présidente, Rose-Marie Falque, Présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, et de deux vice-présidents, Anne-Marie Nédélec, Présidente de l'Association des maires de la Haute-Marne, et Dominique Peduzzi, Président de l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges.



## REMERCIEMENTS

L'AMV 88 remercie M. François VANNSON, ancien Député des Vosges, Président du Conseil départemental, ainsi que les conseillers départementaux vosgiens, pour la mise à disposition de personnels, de locaux et d'équipements, qui lui permet d'assumer, le plus efficacement possible, ses missions d'aide et de soutien auprès des maires et des présidents de communautés vosgiens.



## Nous contacter

**Courrier**

8 rue de la Préfecture  
88088 EPINAL Cedex 09

**Courriel**

amv88@vosges.fr

**Téléphone**

03 29 29 88 30

**Fax**

03 29 29 89 14

## Nous rencontrer

17 avenue Gambetta à Epinal

**En savoir plus sur nos missions  
et services : [www.maires88.asso.fr](http://www.maires88.asso.fr)**

